



REPONDRE AUX APPELS D'OFFRES



Coté acheteur PUBLIC

Désignation	Page
Pourquoi un Appel d'Offre	<u>04</u>
La Publicité d'un Appel d'Offre	<u>05</u>
Le CCAG-FCS	<u>06</u>
Le Dossier du Marché (D.C.E.)	<u>07</u>
Les Documents du DCE	<u>08</u>
Les formulaires DC ,NOTI & EXE	<u>11</u>
Les Plate-forme de dématérialisation	<u>14</u>
le Certificat de signature	<u>18</u>
le service MPS	<u>21</u>



Coté ENTREPRISE

Récupération des A.O : Outil de veille.	<u>25</u>
Récupération du DCE	<u>27</u>
Répondre aux A.O.	<u>30</u>
▪ Les Documents de la Réponse	<u>31</u>
▪ Process de Réponses aux A.O.	<u>33</u>
▪ Schéma du Process proposé	<u>34</u>
▪ Organisation de votre Dossier Réponse	<u>35</u>



Coté Acheteur Public

CONSTITUTION D'UN APPEL D'OFFRE



Pourquoi un Appel d'Offre

- ☐ Un **appel d'offres** est une procédure qui permet à un **acheteur/ commanditaire** (le maître d'ouvrage), de faire le choix de **l'entreprise** (le **soumissionnaire** qui sera le **fournisseur**) la plus à même de réaliser une prestation de travaux, fournitures ou **services**.
- ☐ Les appels d'offres sont principalement utilisés (obligation légale) pour le passage des marchés publics
- ☐ Le but est de mettre plusieurs entreprises en concurrence pour avoir des propositions commerciales chiffrées et choisir le mieux disant (sur la base de critères de notation des réponses)
- ☐ Au dessus d'un certain seuil, les appels d'offres relatifs à un marché public doivent obligatoirement être diffusés sur le **BOAMP** (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics), le **JAL** (Journal des Annonces Légales) et le **JOUE** (Journal officiel de l'Union européenne).
- ☐ Il faut noter que de nombreux marchés sont diffusés uniquement sur les sites web de certaines collectivités et donc non accessible via les circuits de diffusions BOAMP et JOUE
- ☐ il est donc fortement conseillé d'utiliser des solutions de veille sur les marchés publics et de faire appel à des sociétés intermédiaires chargées de réaliser la veille sur les multiples sources.
- ☐ Des appels d'offres peuvent également être passés, en dehors du cadre légal spécifique, par des entreprises pour la recherche de fournisseurs.

La Publicité d'un Appel d'Offre

La publicité est le moyen par lequel l'acheteur informe les candidats. Elle doit permettre le libre accès à la commande publique de l'ensemble des opérateurs économiques intéressés et garantir une véritable mise en concurrence.

Tableaux relatifs aux modalités de publicité pour les marchés de l'Etat et de ses établissements publics et pour les marchés des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé

Seuils de publicité des marchés de l'État et de ses établissements (Autorités centrales) - Montants hors taxe				
	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée	Publicité au BOAMP ou dans un JAL	Publicité au BOAMP et au JOUE
Fournitures et services	en dessous de 25 000 €	de 25 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 143 999,99 €	à partir de 144 000 €
Travaux	en dessous de 25 000 €	de 25 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 5 547 999,99 €	à partir de 5 548 000 €
	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée		Publicité au JOUE
<u>Services sociaux et spécifiques</u>	en dessous de 25 000 €	de 25 000 € à 749 999,99 €		à partir de 750 000 €

Seuils de publicité des marchés des collectivités territoriales, de leurs établissements et de leurs groupements ainsi que des autres acheteurs (sauf l'État) - Montants hors taxe				
	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée	Publicité au BOAMP ou dans un JAL	Publicité au BOAMP et au JOUE
Fournitures et services	en dessous de 25 000 €	de 25 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 220 999,99 €	à partir de 221 000 €
Travaux	en dessous de 25 000 €	de 25 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 5 547 999,99 €	à partir de 5 548 000 €
	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée		Publicité au JOUE
<u>Services sociaux et spécifiques</u>	en dessous de 25 000 €	de 25 000 € à 749 999,99 €		à partir de 750 000 €

<http://www.boamp.fr/>

